



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES  
DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de conseillers	19	Date de convocation	02/04/2019
En exercice	19	Date de la séance	08/04/2019
Présents	10	Heure de la séance	19H30
Votants	13	Lieu de la séance	Mairie
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard, Maire	X		
DUFAURE Bernard, 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
SAGE Marie-Hélène, 2 <sup>me</sup> adjoint	X		
DONIS Nicolas, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
AVRILLAUD Cédric, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
COTHEREL Jean-Marie, conseiller délégué	X		
DUPUY-MOREL Sylvie			
ROUX Marie-Paule		X	SAGE Marie-Hélène
CAZENAVE Anne			
REGOURD Emmanuel		X	AVRILLAUD Cédric
BREMOND Nelly			
WALTON Samuel	X		
COUILLAUD Angélique			
PEREZ Benoît	X		
BRIN Brigitte		X	DUFAURE Bernard
DAGOREAU Patrick			
GHEYSENS Benoît			
BORTOLUSSI Christine			
MEYRAN Myriam			

SECRETAIRE DE SEANCE	WALTON Samuel
----------------------	---------------

## **ORDRE DU JOUR**

- N° 2019/11-0804- Délibération portant sur le compte Administratif 2018 de la Commune
- N° 2019/12-0804- Délibération portant sur le compte de gestion 2018 – COMMUNE
- N° 2019/13-0804 - Délibération portant sur l'affectation de résultats 2018 – Commune
- N° 2019/14-0804 - Délibération portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2019
- N° 2019/15-0804- Délibération portant sur programme d'investissement 2019
- N° 2019/16-0804- Délibération portant sur le budget 2019
- N° 2020/17-0804- Délibération portant sur la subvention 2019 attribuée au budget du CCAS
- N° 2021/18-0804 - Délibération portant sur la subvention 2019 – Association Syndicale Autorisée des PALUS ARVEYRES-GENISSAC
- N° 2019/19-0804- Délibération portant sur les subventions aux associations 2019
- N° 2019/20-0804- Délibération portant sur le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- N° 2019/21-0804- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités
- Informations aux élus (conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales )
- Questions diverses

**N° 2019/11-0904- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Bernard DUFAURE , Adjoint au Maire, doyen d'âge de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la présentation du compte administratif 2018 de la commune.

**Section de fonctionnement :**

**Solde : + 850 066.67 €**

Dépenses : **1 227 865.78 €**

Recettes : 2 077 932.45 €

011 Charges à caractère général	388 325.73	013 Atténuation des charges	68 413.21
012 Charges du personnel	694 328.33	70 Produits des services	117 000.34
014 Atténuation de produits	48	73 Impôts et taxes	982 805.95
65 Autres charges gestion courante	116 538.27	74 Dotations et participations	319 944.18
66 Charges financières	11 221.33	75 Autres produits gestion courante	59 922.67
67 Charges Exceptionnelles	14 296.12	76 Produits financiers	58.33
		77 Produits exceptionnels	355.10
		002 Excédent 2017 reporté	529 432.47
68 dotation aux amortissement	3 108.00		

**Section d'investissement :**

**Solde : - 476 604.29 €**

Dépenses : 965 175.78 €

Recettes : 488 571.49 €

16 Rembours. Emprunt	84 333.90	10 Dotations	66 058.86
20 Immobilisations incorporelles	27 873.25	13 Subventions	71 876.87
204 Subventions d'équipement versées	0	16 Emprunts, dépôts et cautionnements	1 450.00
21 Immobilisations corporelles	693 595.17	28 Amortissements	3 108.00
27 Autres immobilisations financières	29 162.00	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	346 077.46
001 Déficit reporté 2016	130 211.46		

Reste à Réaliser 2018 : Dépenses = 261 500.00 €      Recettes = 0 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

### **DECISION**

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :  
- donne acte de la présentation du compte administratif à la clôture de l'exercice 2018;  
lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;  
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE :**                      **0 CONTRE**                      **0 ABSTENTION**                      **12 POUR**

Madame la Secrétaire Générale informe que les maquettes officielles du compte administratif et du budget n'ont pu être éditées en raison de dysfonctionnements techniques du logiciel de comptabilité.

### **N° 2019/12-0804- DELIBERATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2018 – COMMUNE**

Monsieur Bernard DUFAURE , doyen d'âge de l'assemblée, présente le compte de gestion COMMUNE 2018.

Monsieur DUFAURE demande au conseil municipal de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune et de donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	- 130 211.46	0.00	- 346 392.83	- 476 604.29
fonctionnement	875 509.93	346 077.46	320 634.20	850 066.67
total	745 298.47	346 077.46	-25 758.63	373 462.38

### **DECISION**

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

### **N° 2019/13-0804 - DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE RESULTATS 2018 – COMMUNE**

Monsieur Bernard DUFAURE présente l'affectation du résultat 2018.

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>€</b>
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	320 634.20
Résultat clôture 2017		529 432.47
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	Excédent	<b>850 066.67</b>

<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>		<b>€</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	Déficit	- 346 392.83
Résultat clôture N-1 (001 du CA)	Déficit	- 130 211.46
Résultat de clôture	Déficit	<b>- 476 604.29</b>
Restes à réaliser dépenses		-261 500.00
Restes à réaliser recettes		0
Solde restes à réaliser		-261 500.00
Besoins de financement		<b>738 104.29</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire		850 066.67
En couverture du besoin réel de financement		738 104.29
Total 1068		<b>738 104.29</b>
Résultat de fonctionnement à reporter		<b>111 962.38</b>
Résultat d'investissement à reporter (D)		<b>-476 604.29</b>

### **DECISION**

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2018 de la Commune.

**VOTE :**                      **0 CONTRE**                      **0 ABSTENTION**                      **13 POUR**



L'objectif est de dynamiser la commune, de donner envie de s'installer à Arveyres, de rendre la vie des arveyrais plus agréable, de sauvegarder le patrimoine communal et de le réhabiliter.

DEPENSES	restes à réaliser 2018	PREVISIONS 2019
LIBELLE		
Déficit reporté		476,604.29
remboursement d'emprunts		62,154.00
emprunts ALSH - transfert CALI		18,585.30
restitutions cautions		2,000.00
création parking rue Lemeland		29,500.00
création voirie Allée des jardins		27,200.00
panneaux signalisation routière 2018		4,908.41
maitrise d'œuvre voiries 2018	350.00	
voiries 2018+ pluviales rue du 8 mai 1945	28,500.00	
Rond-point CAB et effacements réseaux		407,292.00
clôture parcelle attenante au rond-point		4,080.00
acquisition parcelles rue A.LEMELAND ZD 404,406,407,408,409	70,000.00	
acquisition parcelles rond-point RD2089	7,000.00	
acquisition garage E646	50,000.00	
maitrise d'œuvre rond-point RD2089		36 800
déplacement PORTAIL stade	2,700.00	
WC public place Coquilleau	40,000.00	
mises en conformité salle cyclo	10,000.00	
viabilisation de l'accès des vestiaires football		14,900.00
maitrise d'œuvre trx voiries 2019		8,500.00
mise aux normes rue des Pêcheurs		51,246.00
réfection Chemin de la Pallus section 2		23,136.00
restauration puits Pinson		7,600.00
restauration lavoir		11,700.00

mise aux normes éclairage public court de tennis couvert		16,257.00
mise aux normes électrique autres bâtiments publics		5,200.00
mise aux normes électrique bâtiments scolaires	5,500.00	3,000.00
mise aux normes électrique mairie	1,000.00	
mise aux normes électrique église suite		3,300.00
réhabilitation ateliers municipaux Place Coquilleau		65,000.00
AD'AP - maîtrise d'œuvre et travaux sanitaires salles des fêtes du port du Noyer	40,000.00	10,500.00
remplacement 5 urinoirs école maternelle		5,000.00
mise aux normes portes de secours et vasistas école élémentaire		8,000.00
mise aux normes sanitaires salle des fêtes du bourg		40,000.00
installation climatisation salle arts plastiques		2,410.00
jeux cour école		4,200.00
aménagement intérieur accueil mairie et menuiseries		640.00
Rideaux classe 3 école élémentaire + classe PS	1,950.00	
étude révision PLU		64,800.00
logiciel Horizon Web	4,500.00	
défi information paiement en ligne		3,900.00
3 copieurs (2 Mairie + 1 école élémentaire)		12,000.00
Ecran projection salle du bourg		1,690.00
siège ATSEM		800.00
autolaveuse multiwash		2,300.00
illuminations Noël		2,500.00
<b>TRAVAUX PERIL IMMINENT</b>		10,000.00
<b>TOTAL</b>	261,500.00	1,410,903.00

-

**= 1 672 403.00 euros**

RECETTES	restes à réaliser 2018	PREVISIONS 2019
LIBELLE		
<b>Excédent reporté</b>		0.00
FCTVA		33,000.00
taxe aménagement		20,000.00
affectation résultat		738,105.00
caution		2,000.00
emprunts		436,564.00
Etude CAB		9,540.00
rond-point 2089 - subv. Conseil Départemental		94,000.00
rond-point 2089 - subv. Autres collectivités		68,000.00
parking -subv. Conseil Départemental		7,820.00
FDAEC 2019 - Conseil Départemental		15,775.00
FDAVC 2017		7,175.00
amortissements bâtiments et installations		3,108.00
emprunts ALSH - transfert CALI		87,086.00
TRAVAUX PERIL IMMINENT		10,000.00
virement à la section d'investissement		140,230.00
<b>TOTAL</b>	0.00	<b>1,672,403.00</b>

Un emprunt sera réalisé pour la création du rond-point. La réfection de l'ancien atelier municipal en local professionnel, Place Coquilleau, et sa location permettront la réception de recettes par le biais de la location.

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental de la Gironde a attribué 94 000 euros pour les premiers travaux de la Convention d'Aménagement Bourg. Les communes rattachées au collège participeront à hauteur de 68 000 euros pour les travaux du rond-point et l'aménagement de la rue de Peytot.

Une participation financière de principe a été validée par le Conseil Communautaire de la CALI. Le montant sera connu ultérieurement.

### **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :



Le souhait communal est de maintenir le même niveau de rémunération quelque soient les décisions gouvernementales. Cela représente un coût. La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) le démontre.

La volonté de développer les services offerts à la population est aussi un choix communal et coûte (amplitudes d'ouverture des ALAé, entretien de la commune, accueil en mairie et gestion administrative, accueil de loisirs communautaire...).

Le défi pour les années à venir va être la gestion du personnel avec les agents en poste. Comme tout un chacun, ils vieillissent et peinent à assumer les tâches physiques difficiles. Les rémunérations paraissent élever parce que les agents sont en fin de carrière. Ils ne partent pas en congé retraite, du fait d'une perte conséquente de leurs revenus mensuels.

Certains sont usés physiquement et ne peuvent plus occuper leurs postes. Des reclassements professionnels vont être envisagés qui représentent aussi un coût pour la Commune.

Deux agents titulaires ont été en position de congé Maladie Ordinaire sur la quasi-totalité de l'année.

Leurs remplacements ont est une charge supplémentaire. Les garanties de l'assurance ne couvrent pas toutes les charges.

Ce que savent peu de salariés est que les arrêts maladie apportent une décote au calcul de la pension retraite.

Une réflexion devra être menée sur la reconversion des agents et la mutualisation avec d'autres collectivités.

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 672 403.00 €

Recettes : 1 672 403.00 €

<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2019	<u>Opérations réelles</u>	PREVISIONS 2019
16 Rembours. Emprunt	64 154.00	10 Dotations	791 105.00
20 Immo. incorporelles	73 200.00	13 Subventions	202 310.00
21 Immo. corporelles	1 029 858.00	16 emprunts et dépôts cautionnement	438 564.00
27 Autres immobilisations financières	18 586.00	1068 Affectation du résultat	738 105.00
45 Opérations pour compte de tiers	10 000.00	27 Autres immobilisations financières	87 086.00
001 Déficit 2018 reporté	476 605.00		
<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2019	<u>Opérations d'ordre</u>	PREVISIONS 2019
		021 Virement section fonctionnement	140 230.00
		28 Amortissement immobilisations	3 108.00

## **DECISION**

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve la composition du budget 2019 de la commune.

**VOTE :**                      **0 CONTRE**                      **0 ABSTENTION**                      **13 POUR**

## **N° 2019/17-0804- DELIBERATION PORTANT SUR LA SUBVENTION 2019 ATTRIBUEE AU BUDGET DU CCAS**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour attribuer la subvention 2019 allouée par la commune au CCAS d'Arveyres.

## **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention 2019 au CCAS pour un montant de 11 549.26 euros.

**VOTE :**                      **0 CONTRE**                      **0 ABSTENTION**                      **13 POUR**

## **N° 2019/18-0804 - DELIBERATION PORTANT SUR LA SUBVENTION 2019 – ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PALUS ARVEYRES-GENISSAC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'attribution d'une subvention de 5 500 euros à l'ASA des palus Arveyres-Genissac afin de la soutenir dans la réalisation de ses projets.

## **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention 2019 à l'ASA des palus Arveyres-Genissac pour un montant de 5 500 euros.

**VOTE :**                      **0 CONTRE**                      **0 ABSTENTION**                      **13 POUR**

## **N° 2019/19-0804- DELIBERATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

Monsieur Nicolas DONIS présente les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

Il précise que les subventions votées ce jour ne seront versées qu'aux associations ayant déposé un dossier complet. Les autres devront finaliser le dossier pour que le versement de l'aide puisse avoir lieu.

D'autres aides pourront être alloués sur présentation de projets précis et à intérêt communal.

Un rapprochement aura lieu avec l'association du Tennis pour vérifier l'argumentaire développé et justifiant une hausse de la subvention allouée.

Monsieur Cédric AVRILLAUD indique que le coût de tout ce qui est mis à disposition des associations par la commune devrait être chiffré pour une meilleur lisibilité de l'effort communal au bon fonctionnement associatif.

Monsieur le Maire rappelle que les dirigeants de l'association de la Commanderie ont proposé de présenter l'historique de la Commanderie et leurs projets lors d'un pré-conseil municipal.

Monsieur Cotherel apprécierait que l'association de Chasse soit plus active dans ses obligations de destruction des nuisibles.

<b>ASSOCIATIONS</b>	Ne participent pas au vote	Attributions 2018	Souhaits 2019	Propositions 2019	Suffrages
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Arveyres	S. DUPUY-MOREL MH. SAGE B. BRIN	900.00		900.00 € dès réception des documents manquants	11 POUR
Asso USEP Maternelle		500.00	500.00	500.00 €	13 POUR
Tennis	B. GHEYSSENS E. REGOURD	1 500.00	1 750.00	1 500.00 €	13 POUR
Lou Bournat		450.00	450.00	450.00 €	13 POUR
La Boule Arveyraise		Pas de demande	500.00	450.00 €	13 POUR
Les Amis du Port		300.00	Dossier non déposé		
Foyer Rural	C. BORTOLUSSI	1 000.00	2 350.00	2 350.00 € réception jumelage Feldbach	13 POUR
Amicale Cyclo		450.00	dissolution		
Asso La Commanderie	B. GHEYSSENS	200.00	400.00	200.00 €	13 POUR
Autour de l'Ecole	M. MEYRAN	500.00	500.00	500.00 €	12 POUR
Anciens du TSA		250.00	250.00	250.00 €	13 POUR
ACPG		450.00	Dossier non déposé en instance de traitement par l'association départementale	450.00 € dès réception du dossier	13 POUR
ACCA	N.DONIS	700.00	Selon volonté municipale	700.00 €	12 POUR

Football Club des côteaux du Libournais		4 800.00	Dossier depose ce jour - non étudié		
Arveyres à Cœur	C. BORTOLUSSI B. GHEYSENS	300.00	Association en sommeil		
Arveyres en Fête	S. DUPUY-MOREL	1 000.00	1 000.00	1 000.00 €	13 POUR
Association du Conseil municipal d'enfants		600.00 attribués non versés	600.00	600.00 €	12 POUR + 1 abstention
Asso des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais		150.00	Selon volonté municipale	150.00 €	13 POUR
Les fins gourmets gourmands			300.00	300.00 €	13 POUR
EDICOM Dépannage Distraction ( Clowns à l'Hopital )		200.00	200.00 €	200.00 €	13 POUR

Madame Angélique COUILLAUD informe que le Conseil Municipal d'Enfants a été invité au Sénat par madame la Sénatrice, Nathalie DELATRE. Les frais de transports seront pris en charge par la municipalité. Les enfants seront encadrés par leur animatrice, monsieur le Maire et elle-même.

L'association Les fins gourmets gourmands est une association créée en début d'année. Elle propose des cours de préparation culinaire à thème. Il est précisé que cette association ne pourra utiliser les locaux communaux pour son activité. Ils ne répondent pas aux obligations réglementaires et sanitaires liées à la spécificité de leur activité.

### **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution des subventions 2019 telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

### **N° 2019/20-0804- DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Monsieur le Maire précise que les modalités de recrutement d'agents contractuels est réglementé et que la délibération prise au cours de l'année 2008 doit être actualisée. Elle n'autorisait que le recrutement d'agents occasionnels sans précisions sur les motifs.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;



## **INFORMATIONS AUX ELUS (CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES )**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de l'assemblée du 5 avril 2014 – délibération n° 22042014, il a pris les décisions suivantes :

### 1- Déclarations d'intention d'aliéner

ADRESSES	PARCELLES
64 rue de l'Eglise	E 41
Port de Laroque	E 1542, E1546, E334, E335
4 rue de Siston	E 1131
21 rue des Pêcheurs	E 1538

La commune n'a pas préempté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Les élections européennes se dérouleront le Dimanche 26 mai 2019. Les conseillers municipaux doivent contacter l'agent en charge de l'organisation des élections pour donner leur disponibilité.

Il est rappelé que la fonction d'assesseur confiée par le maire aux conseillers municipaux figure parmi les missions qui leur sont dévolues par la loi, conformément à l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales.

\* La classe de découverte organisée chaque année par l'enseignante de la classe de Grande Section maternelle se déroulera du 27 au 29 mai 2019 inclus à Arette (64). Deux ATSEM sont autorisées à encadrer le séjour sur leur temps de travail.

\* Gironde Habitat a transmis un courrier annonçant son retrait du projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en raison des coûts démesurés.

Lors du Comité d'Etudes de Gironde Habitat, réuni le 25 mars 2019, la décision a été prise de ne pas donner suite au projet malgré les 40 000 euros investis dans les études.

Après avoir validé la réalisation de 6 logements, en mai 2017, avec signature d'un bail emphytéotique de 52 ans et le versement de 170 000 euros par la commune, les études techniques ont démontré l'absence de fondations nécessitant la réalisation de micropieux à plus de 15 mètres de profondeur. Le surcoût estimé et de + 260 000 € Hors Taxes par rapport à l'enveloppe initiale fixée à 625 000 € Hors Taxes.

A la suite de cela, des alternatives ont été étudiées pour réduire les coûts. La dernière option retenue était la réalisation de 3 logements dont le prix de revient global pouvait s'élever à 510 000.00 € hors taxes. Cette option imposait à Gironde Habitat d'injecter sur ses fonds propres 326 160.00 euros.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté à plusieurs reprises par des investisseurs. La proposition pouvant répondre aux attentes du Conseil Municipal offrirait de créer des commerces, côté RD 2089, et 6 logements donnant sur la Place Coquilleau. L'investisseur peut soumettre une esquisse de son projet.

Reste à savoir si la commune est vendeuse de ce bien.

\* Les organisateurs du Tour de Gironde International Juniors sollicite une autorisation de passage sur la commune les 18 et 19 mai 2019 ainsi que des récompenses à remettre aux coureurs cyclistes.

Les membres présents autorisent le passage sur la commune ainsi que le don de 12 bouteilles et d'une coupe pour les récompenses.

\* Le Conseil Municipal d'enfants, commission Environnement, propose l'affichage d'un dessin avec le slogan « GARDONS NOTRE VILLE PROPRE ».

Madame Myriam MEYRAN propose qu'elles soient apposées sur les poubelles mis à disposition du public dans la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une version « GARDONS NOTRE ECOLE PROPRE » sera aussi éditée.

Une édition sur adhésifs sera étudiée.

\* Monsieur Jean-Marie COTHEREL informe que les travaux d'installation de la fibre optique sont en cours. Une armoire a été implantée à côté du garage SAGNIER. Une seconde le sera au niveau du pont, côté pisciniste.

Toute la partie basse de la commune sera déployée pour la fin de l'année.

Les administrés auront le choix de l'opérateur.

Séance levée à 21h30.